

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/2015/ 064 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DE MEMBRES DU GOUVERNEMENT

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi L/2001/029/AN du 31 décembre 2001 portant Principes Fondamentaux de Création, d'Organisation et de Contrôle des Structures des Services ;
- Vu le Décret D/2014/019/PRG/SGG du 18 Janvier 2014, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2014/020/PRG du 20 Janvier 2014 portant Structure du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2014/021/PRG/SGG du 20 Janvier 2014 portant Nomination des Membres du Gouvernement ;

DÉCRETE

Article 1er : Monsieur Mohamed Amirou CONTE, précédemment Secrétaire Général du Ministère de la Culture et du Patrimoine Historique, est nommé Ministre de la Culture et du Patrimoine Historique ;

Article 2 : Monsieur Jean René CAMARA, précédemment Secrétaire Général du Ministère du Plan, est nommé Ministre de la Pêche et de l'Aquaculture ;

Article 3 : Monsieur Boubacar BARRY, Architecte, est nommé Ministre de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion du Secteur Privé ;

Article 4 : Monsieur Lounceny CAMARA, précédemment Ministre de la Pêche et de l'Aquaculture, est nommé Ministre de la Ville et de l'Aménagement du Territoire.

Article 5 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 29 AVR. 2015



Professeur Alpha CONDÉ